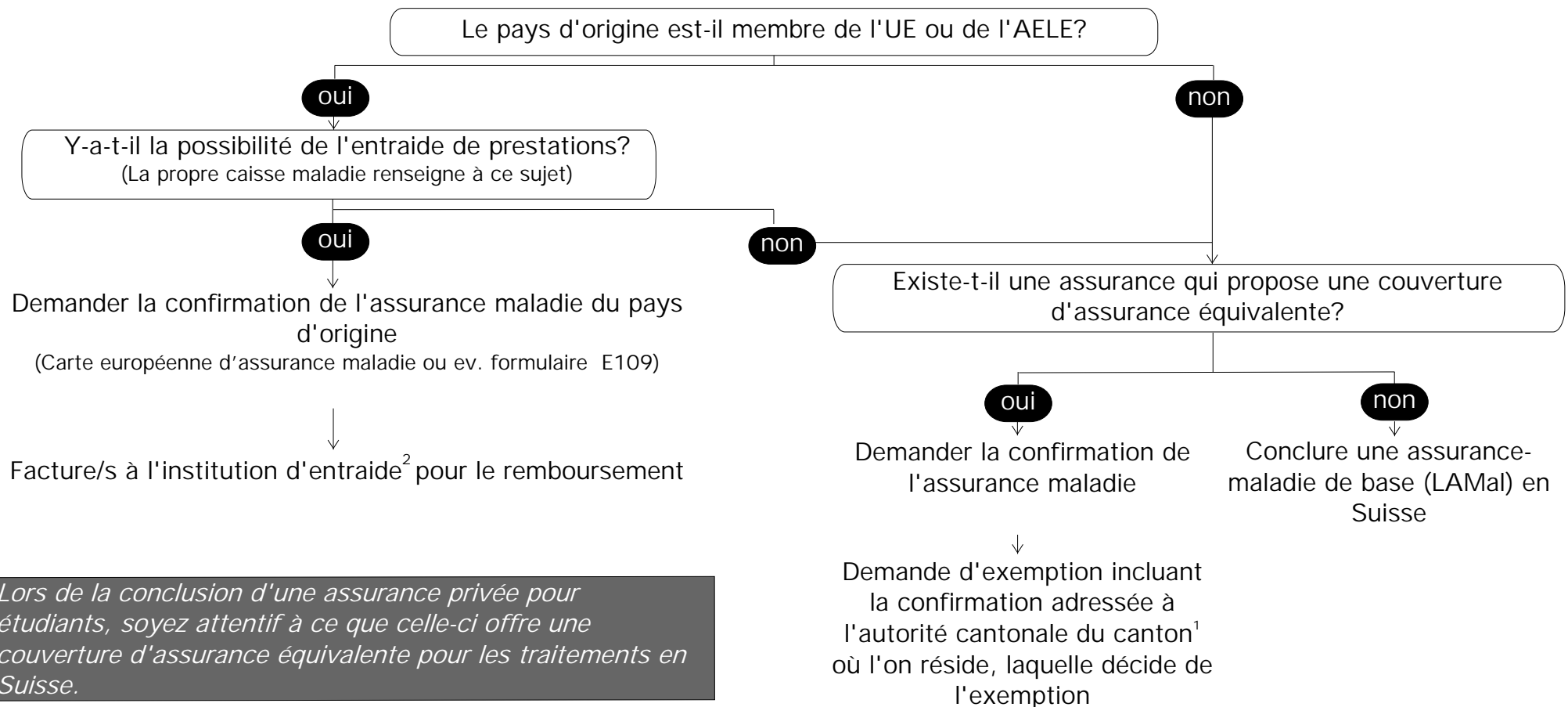


L'assurance maladie pour les étudiants étrangers en Suisse

L. Amherd

L'assurance maladie obligatoire est en principe aussi valable pour les étudiants étrangers en Suisse, lesquels entendent rester en Suisse pour plus de 3 mois. Les étudiants provenant d'un pays de l'UE/AELE qui ont contracté une assurance-maladie légale dans leur pays d'origine et qui bénéficient de l'entraide de prestations ne sont plus obligés d'être assurés en Suisse. Les autres étudiants peuvent être exemptés de l'assurance obligatoire s'ils ont contracté une assurance qui propose une couverture d'assurance équivalente pour les traitements en Suisse. Voici comment procéder concrètement:



¹ Adresses à : <http://www.bag.admin.ch/thèmes> > Assurance-maladie > Affaires internationales/UE/AELE -> Liste des institutions cantonales ... (navigation droite)

² Institution commune Lamal, entraide en matière de prestations internationales, Gibelinstr. 25, 4500 Soleure, www.kvg.org